

Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR

Novembre 2025

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- **Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre de créance » ou le « produit ».**
- **« Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 »** est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions ».
- **Durée maximale d'investissement** : 12 ans, (hors cas de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
- **Émetteur** : titre de créance émis par Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.
- **Éligibilité** : comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.
- **Période de commercialisation** : du 1^{er} septembre 2025 au 14 novembre 2025⁽⁴⁾.
- **Code ISIN** : XS3103372770

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
2. Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la dernière Date de Constatation Initiale du produit.
3. Notations en vigueur au 2 septembre 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
4. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 14 novembre 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

À noter

Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») communiqués dans ce document sont calculés entre la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025) et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

Le Titre de créance « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Irbis Solutions qui commercialise le produit « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 ».

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2024 May31 (code Bloomberg : SSDENG12 ; code Refinitiv : .FTSSDENG12EURT) ci-après (l'« Indice »). Le remboursement du produit « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » est ainsi conditionné à l'évolution de cet Indice construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,40 euro, ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 1,40 euro par an.

En cas de baisse de l'Indice de plus de 50% à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de son Niveau Initial.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Net maximum⁽³⁾ de 11,77%).

- Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'Indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾. Sinon, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale au-delà.
- Un investissement d'une durée de 12 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé) et un remboursement anticipé du capital possible dès la fin de la 1^{ère} année, si à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽⁴⁾.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 1,125% par mois écoulé, soit 13,50% par année écoulée depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le niveau de l'Indice à l'échéance est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial⁽²⁾

Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 13).

2. La détermination du Niveau Initial figure en page 6.

3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERln) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERln), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

4. La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial du mois 12 à 23, puis baisse de 2% tous les 12 mois jusqu'à atteindre 80% du Niveau Initial du mois 132 à 143.

Avantages et inconvénients

+ AVANTAGES

- À partir du mois 12, si à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le capital initial majoré d'un gain de 1,125% par mois écoulé, soit 13,50% par année écoulée depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025), soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 11,77%.
- À l'échéance des 12 ans (144 mois), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial⁽⁵⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le capital initial majoré d'un gain de 162%, soit 13,50% par année écoulée depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025), soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 7,24%.
- À l'échéance des 12 ans (144 mois), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et en cas de baisse de l'Indice de moins de 50% à la Date de Constatation Finale (le 16 novembre 2037) par rapport à son Niveau Initial⁽⁵⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le capital initial à minima (le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors au minimum de -1%).

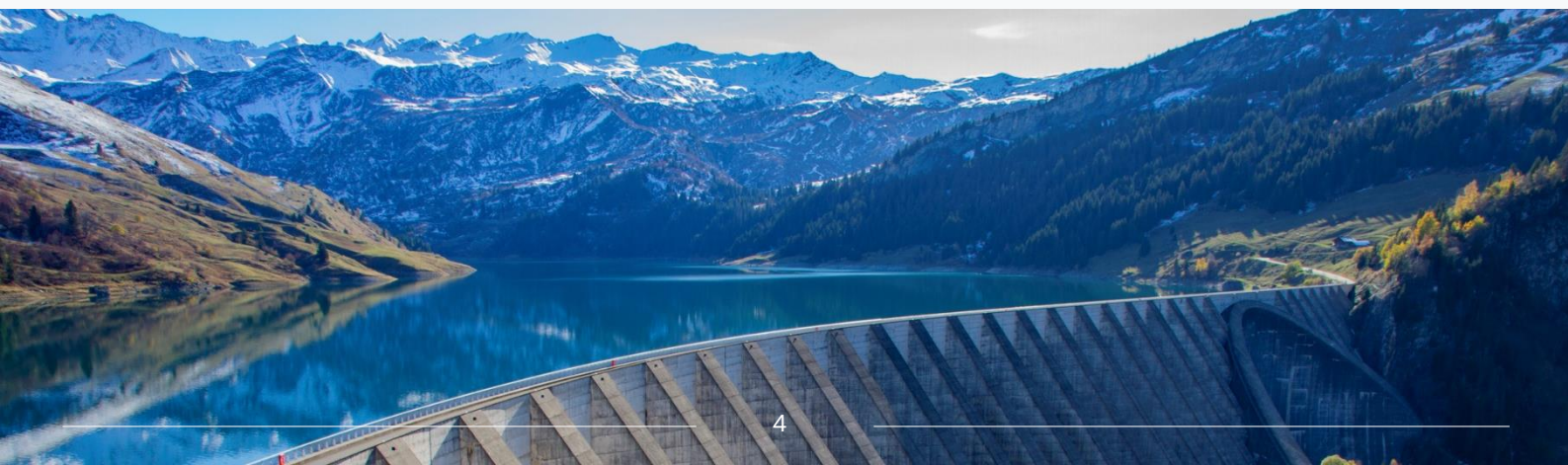
1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 13).

2. La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial du mois 12 à 23, puis baisse de 2% tous les 12 mois jusqu'à atteindre 80% du Niveau Initial du mois 132 à 143.

3. Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

4. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

5. La détermination du Niveau Initial figure en page 6.



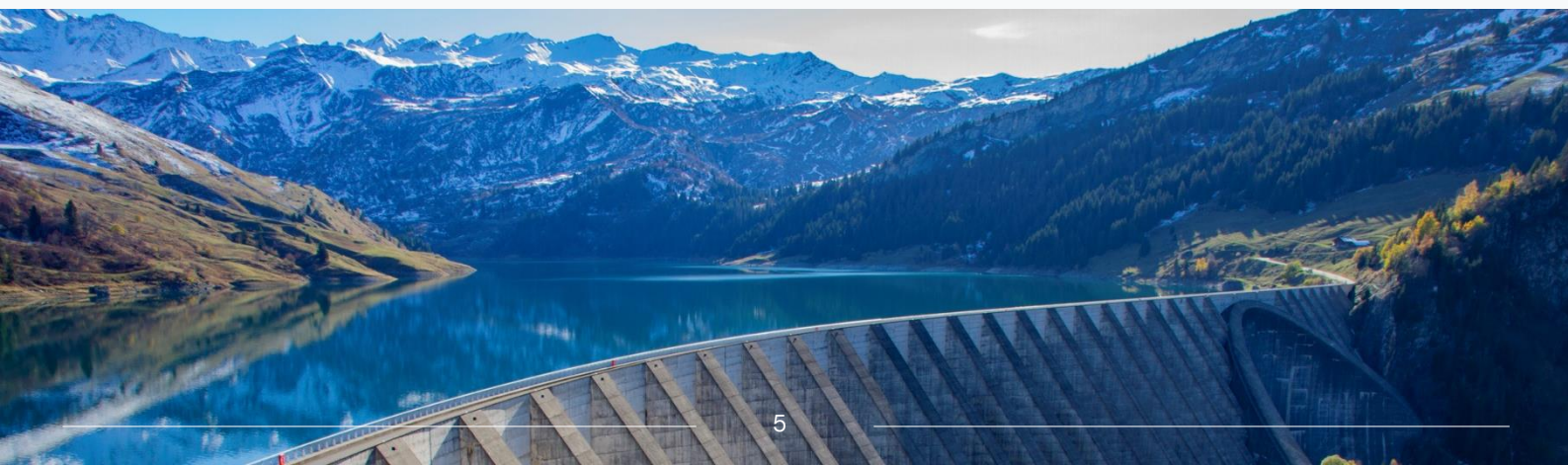
— INCONVÉNIENTS

- « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente.
 - Si, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau Initial⁽²⁾.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Le rendement du produit « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 50% et 70% par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 12 ans à compter de la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains de 1,125% par mois écoulé, soit 13,50% par année écoulée depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 11,77%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2024 May31 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Engie SA et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1,40 euro par an. Si les dividendes effectivement distribués par l'action Engie SA sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2024 May31, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2024 May31 sera accélérée.**

1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 13).

2. La détermination du Niveau Initial figure en page 6.

3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL DE L'INDICE : L'EFFET « STRIKE MIN »

L'effet « Strike Min » permet d'optimiser le Niveau Initial de l'Indice. Pour déterminer le Niveau Initial de l'Indice, on observe le niveau de clôture aux dates suivantes : 01/09/2025, 14/11/2025. Le niveau le plus bas entre ces niveaux de clôture est alors retenu comme Niveau Initial. Le Niveau Initial ne pourra être connu qu'au 14 novembre 2025.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est conditionné par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé. Cette Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial du mois 12 à 23, puis baisse de 2% tous les 12 mois jusqu'à atteindre 80% du Niveau Initial du mois 132 à 143.

À partir du mois 12, à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾:

Le capital initial



Un gain plafonné de 1,125% par mois écoulé, soit 13,50% par année écoulée depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025)

(Taux de Rendement Annuel Net maximum de 11,77%⁽³⁾)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾.



1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 13).

2. Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale (le 16 novembre 2037), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30 novembre 2037 :

La valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de son Niveau Initial

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ strictement inférieur à -6,53%

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance et reçoit la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de son Niveau Initial. Dans le cas le plus défavorable, l'Indice céderait 100% de sa valeur à la Date de Constatation Finale et la perte en capital serait totale.

SCÉNARIO MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial⁽¹⁾ mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30 novembre 2037 :

Le capital initial

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -1,00%

SCÉNARIO FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30 novembre 2037 :

Le capital initial  1,125% par mois écoulé depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025), soit un total de 162,00%

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 7,24%

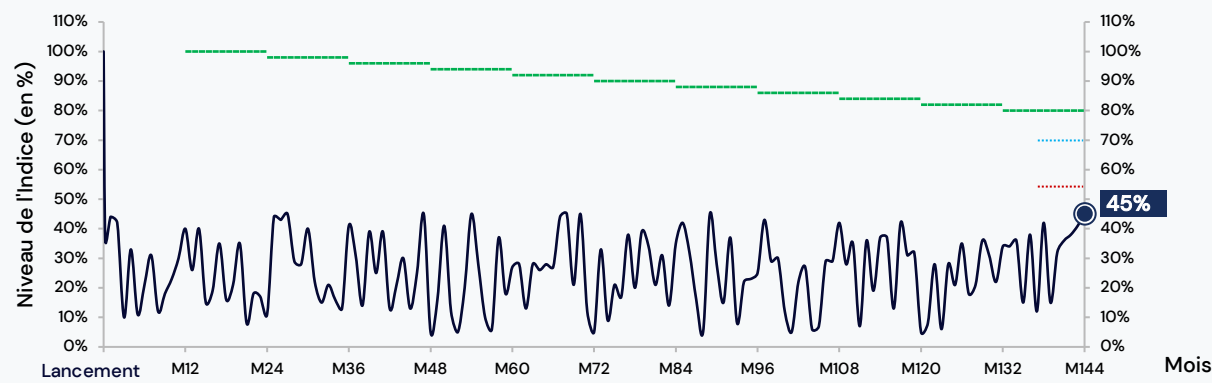
1. La détermination du Niveau Initial figure en page 6.

2. Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

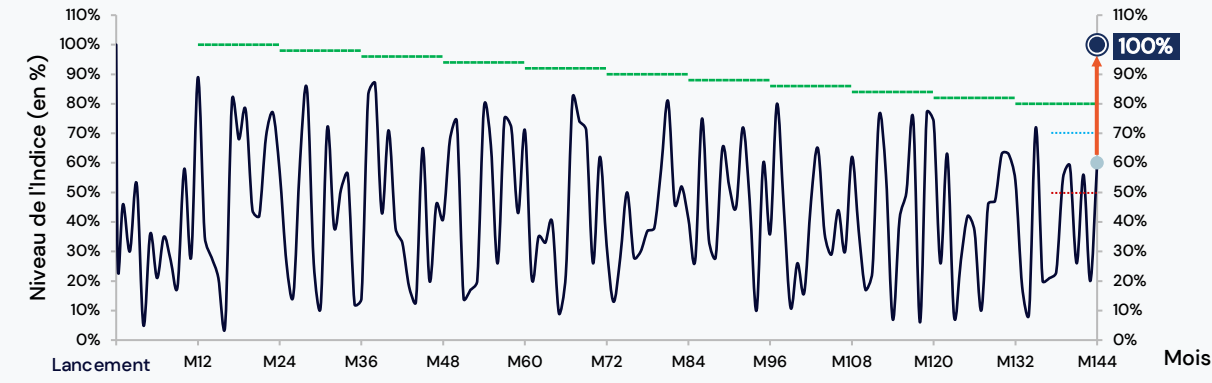
3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations

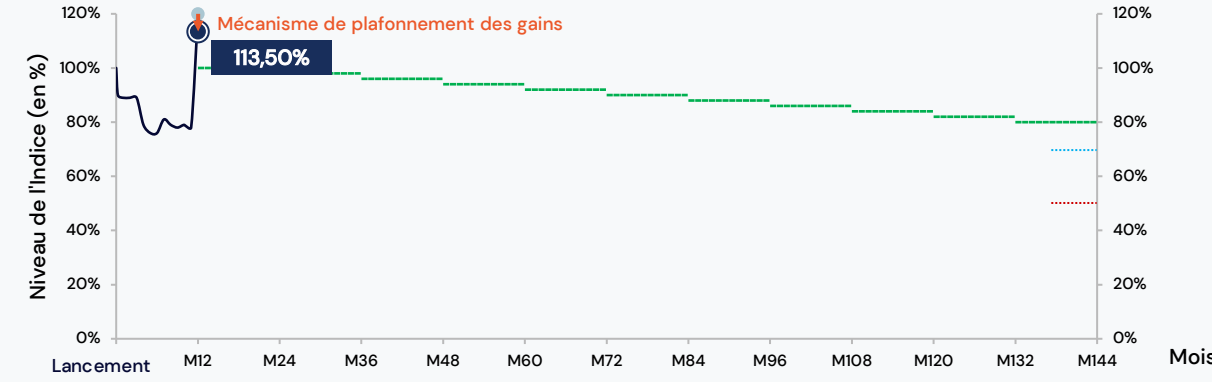
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (MARCHÉ HAUSSIER)



- Evolution du sous-jacent

● Valeur finale de l'Indice

● Valeur de remboursement du produit
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50%)

..... Seuil de versement du gain à l'échéance (70%)

..... Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipée

1. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, à partir du mois 12, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date de Constatation Finale (le 16 novembre 2037) l'Indice est en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial, (soit -55% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽³⁾ la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de son Niveau Initial, soit 45% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁵⁾, soit -7,35%.
- Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice serait strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale (le 16 novembre 2037), **la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale dans le cas le plus défavorable.**

Montant remboursé : 45% du capital investi

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, à partir du mois 12, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date de Constatation Finale (le 16 novembre 2037) l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, (soit -40% dans cet exemple), mais se maintient au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance de 50% (inclus). L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors égal à -1,00%⁽⁴⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -5,11% pour un investissement direct dans l'Indice⁽⁵⁾.

Montant remboursé : 100% du capital investi

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (MARCHÉ HAUSSIER)

- À la 1^{ère} Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾ (à l'issue du mois 12), l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial (soit +20% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le capital initial majoré d'un gain plafonné de 1,125% par mois écoulé, soit 13,50% par année écoulée depuis la dernière Date de Constatation Initiale (le 14 novembre 2025), ce qui représente un gain de 13,50% contre 20% pour un investissement direct dans l'Indice. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors égal à 11,77% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 17,89% pour un investissement direct dans l'Indice⁽⁵⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Montant remboursé : 113,50% du capital investi

1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 13).
2. La détermination du Niveau Initial figure en page 6.
3. Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
4. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
5. Le Niveau Initial retenu dans les calculs est celui décrit en page 6.

Zoom sur *le sous-jacent*

L'indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2024 May31 est un indice de marché actions créé par FTSE International Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par FTSE International Limited.

L'Indice réplique la performance de l'action Engie SA et est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Engie SA et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,40 euro par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Ceci peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 1,40 euro par an. Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'action Engie SA est en moyenne de 0,82 euros par an depuis 2015.

Aucun dividende n'a été détaché par l'action Engie SA au titre de l'année 2020 et un dividende de 1,48 euro a été détaché au titre de l'année 2024. Un niveau de dividende de 1,40 euro correspond à 7,95% du niveau de l'action Engie SA (pour un niveau de l'action Engie SA à 17,61 euros au 01/09/2025). Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.

L'indice est accessible entre autres sur le site de FTSE International Limited (<https://research.ftserussell.com/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières comme Zonebourse (<https://www.zonebourse.com/cours/indice/FTSE-ENGIE-1-4-PT-DECREME-194676238/>) (code Bloomberg : SSDENG12 Index).

Source : FTSE au 2 septembre 2025

Évolution historique et simulée du sous-jacent entre le 01/09/2013 et le 01/09/2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'indice a été lancé le 3 mars 2025. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Source : Bloomberg au 02/09/2025



Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risque » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **Risque de mise en résolution** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **Risque de fluctuation du prix du produit** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque lié à l'inflation** : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Principales caractéristiques

Type	Titre de créance négociable de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 2 septembre 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Substitution de l'Émetteur	La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.
Règlement / Livraison	Euroclear, ClearstreamLuxembourg.
Droit applicable	Droit anglais
Devise	Euro (EUR – €)
Code ISIN	XS3103372770
Période de commercialisation	Du 1 ^{er} septembre 2025 au 14 novembre 2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 14 novembre 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Sous-jacent	L'Indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2024 May31 (code Bloomberg : SSDENG12 ; code Refinitiv : .FTSSDENG12EURT). L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,40 euro, ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 1,40 euro par an.
Éligibilité	Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin).
Garantie du capital	Pas de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Valeur Nominale	1,000 €
Niveau Initial	Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture le plus bas de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale suivantes: 01/09/2025, 14/11/2025
Dates de Constatation Initiale	01/09/2025, 14/11/2025
Date d'Émission	15 septembre 2025
Date de Constatation Finale	16 novembre 2037
Date d'Échéance	30 novembre 2037
Dates de Constatation Mensuelle	16 novembre 2026, 14 décembre 2026, 14 janvier 2027, 15 février 2027, 15 mars 2027, 14 avril 2027, 14 mai 2027, 14 juin 2027, 14 juillet 2027, 16 août 2027, 14 septembre 2027, 14 octobre 2027, 15 novembre 2027, 14 décembre 2027, 14 janvier 2028, 14 février 2028, 14 mars 2028, 18 avril 2028, 15 mai 2028, 14 juin 2028, 14 juillet 2028, 14 août 2028, 14 septembre 2028, 16 octobre 2028, 14 novembre 2028, 14 décembre 2028, 15 janvier 2029, 14 février 2029, 14 mars 2029, 16 avril 2029, 14 mai 2029, 14 juin 2029, 16 juillet 2029, 14 août 2029, 14 septembre 2029, 15 octobre 2029, 14 novembre 2029, 14 décembre 2029, 14 janvier 2030, 14 février 2030, 14 mars 2030, 15 avril 2030, 14 mai 2030, 14 juin 2030, 15 juillet 2030, 14 août 2030, 16 septembre 2030, 14 octobre 2030, 14 novembre 2030, 16 décembre 2030, 14 janvier 2031, 14 février 2031, 14 mars 2031, 15 avril 2031, 14 mai 2031, 16 juin 2031, 14 juillet 2031, 14 août 2031, 15 septembre 2031, 14 octobre 2031, 14 novembre 2031, 15 décembre 2031, 14 janvier 2032, 16 février 2032, 15 mars 2032, 14 avril 2032, 14 mai 2032, 14 juin 2032, 14 juillet 2032, 16 août 2032, 14 septembre 2032, 14 octobre 2032, 15 novembre 2032, 14 décembre 2032, 14 janvier 2033, 14 février 2033, 14 mars 2033, 14 avril 2033, 16 mai 2033, 14 juin 2033, 14 juillet 2033, 15 août 2033, 14 septembre 2033, 14 octobre 2033, 14 novembre 2033, 14 décembre 2033, 16 janvier 2034, 14 février 2034, 14 mars 2034, 14 avril 2034, 15 mai 2034, 14 juin 2034, 14 juillet 2034, 14 août 2034, 14 septembre 2034, 16 octobre 2034, 14 novembre 2034, 14 décembre 2034, 15 janvier 2035, 14 février 2035, 14 mars 2035, 16 avril 2035, 14 mai 2035, 14 juin 2035, 16 juillet 2035, 14 août 2035, 14 septembre 2035, 15 octobre 2035, 14 novembre 2035, 14 décembre 2035, 14 janvier 2036, 14 février 2036, 14 mars 2036, 15 avril 2036, 14 mai 2036, 16 juin 2036, 14 juillet 2036, 14 août 2036, 15 septembre 2036, 14 octobre 2036, 14 novembre 2036, 15 décembre 2036, 14 janvier 2037, 16 février 2037, 16 mars 2037, 14 avril 2037, 14 mai 2037, 15 juin 2037, 14 juillet 2037, 14 août 2037, 14 septembre 2037, 14 octobre 2037, 16 novembre 2037
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	10 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Mensuelle correspondante
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Commission de distribution	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1,39% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Dublin (marché réglementé)
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Périodicité et publication de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Refinitiv et Telekurs.
Offre au public	Offre au public sans publication de prospectus.
Double valorisateur	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 15 septembre 2025, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 11 avril 2025 et du Document d'Enregistrement du 20 mars 2025 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%2025%20-%20OCBI%20Registration%20Document%20dated%2020%20March%202025.pdf> ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays_Bank_PLC_-_GSSP_EU_Base_Prospectus_2025.pdf (Prospectus de Base) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://baraxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app>

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de Irbis Solutions, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERIn) ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

AVERTISSEMENT DE FTSE

Les Titres ne sont en aucun cas parrainés, approuvés, vendus ou promus par FTSE International Limited (« FTSE ») ou les sociétés du London Stock Exchange Group (« LSEG ») (collectivement, les « Parties Concédantes de Licence ») et aucune des Parties Concédantes de Licence ne fait une quelconque affirmation, prévision ou déclaration et ne donne une quelconque garantie, explicite ou implicite, quant (i) aux résultats devant être obtenus de l'exploitation de l'Indice (sur lequel les Titres sont basés), (ii) aux niveaux auxquels l'Indice se trouve à un moment donné, ou (iii) à l'adéquation de l'Indice aux fins pour lesquelles il est mis en relation avec les Titres.

Aucune des Parties Concédantes de Licence n'a fourni ou ne fournira de quelconque conseil ou recommandation d'investissement s'agissant de l'Indice à l'Émetteur ou à ses clients. L'Indice est calculé par FTSE ou son agent. Aucune des Parties Concédantes de Licence (a) ne pourra être responsable (pour négligence ou autre) envers toute personne pour une quelconque erreur dans l'Indice ou (b) n'a une quelconque obligation d'informer quelque personne que ce soit d'une telle erreur.

Tous les droits sur l'Indice appartiennent à FTSE « FTSE® » est une marque déposée de LSEG et est exploitée par FTSE en vertu d'une licence.



IRBIS SOLUTIONS

SAS au capital de 1335 000 €

RCS PARIS : 891835126

49 Av. d'Iéna, 75 116 PARIS

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS GROUP, société au capital de 11 369 910,90€



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Athena Tempo FTSE Engie Dividende Forfaitaire 1.40 EUR Novembre 2025
Identificateur du produit	ISIN: XS3103372770
Initiateur du PRIIP	Barclays Bank PLC (https://derivatives.cib.barclays/), faisant partie de The Barclays Group. L'initiateur du PRIIP est émetteur du produit. Appelez le +44 (0) 20 7116 9000 pour de plus amples informations.
Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP	Barclays Bank PLC est agréé par la U.K. Prudential Regulation Authority et régulé par la U.K. Financial Conduct Authority. L'organisation n'est ni établi dans l'Union Européenne (UE) ni supervisé par une autorité compétente de l'UE.
Date et heure de production	1 septembre 2025 à 17:49 heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit?

Type

Titres de créance régis par le droit anglais / Le rendement dépend de la performance de l'actif sous-jacent / Aucune protection du capital contre le risque de marché

Durée

Le produit a une durée déterminée et sera échu le 30 novembre 2037, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.

Objectifs

Le produit est lié à un indice de décremént, ce qui signifie que le **niveau de référence de l'actif sous-jacent** est ajusté par référence au niveau de clôture de l'indice de référence pertinent (l'indice de non décreméntation avec les mêmes constituants) après déduction de 1,4 points indice (annualisés) de manière quotidienne (le montant de décremént). Si les dividendes totaux des constituants de l'indice de référence sont inférieurs au montant de décremént, l'indice de décremént sous-performera probablement l'indice de référence. Dans quelques scénarios, cette fonction de décremént pourrait avoir des effets négatifs sur le rendement du produit. Le cours de référence après l'ajustement ne sera pas inférieur à zéro.

Le produit est conçu pour fournir un rendement sous forme (1) de paiements d'intérêts conditionnels et (2) d'un paiement en espèces à l'échéance du produit. Le moment et le montant de ces paiements dépendront de la performance de **l'actif sous-jacent**. Si, à l'échéance, le **niveau de référence final de l'actif sous-jacent** s'est déprécié(e) et est inférieur(e) au **niveau de barrière**, le montant de remboursement final pourrait être inférieur au **montant nominal du produit** ou même être égal à zéro.

Réalisation anticipée suite à un remboursement par anticipation: Le produit sera remboursé de façon anticipée avant la **date d'échéance** si, à une **date d'observation du remboursement par anticipation**, le **niveau de référence** est supérieur ou égal au **niveau de la barrière de remboursement par anticipation** correspondant. Lors d'une telle réalisation anticipée, vous recevrez à la **date de paiement du remboursement par anticipation** associée, en plus de tout paiement d'intérêts final, un paiement égal au paiement du remboursement par anticipation de 1 000 00 EUR. Aucun intérêt ne sera versé après cette **date de paiement du remboursement par anticipation**.

Intérêts: Si le produit n'a pas été remboursé de façon anticipée, à chaque **date de paiement d'intérêts**, vous recevrez le **paiement d'intérêts** correspondant avec les paiements d'intérêts précédemment impayés si le **niveau de référence** est supérieur(e) ou égal(e) au **niveau de la barrière d'intérêts** correspondant à la **date d'observation des intérêts** associée. Si cette condition n'est pas remplie, vous ne recevrez aucun intérêt à cette **date de paiement d'intérêts**. Les dates mentionnées, les **niveaux de barrière d'intérêts** et les paiements d'intérêts sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous.

Dates d'observation d'intérêts	Niveaux de la barrière d'intérêts	Dates de paiement d'intérêts	Paiements d'intérêts
16 novembre 2026	100,00 %*	30 novembre 2026	135 EUR
14 décembre 2026	100,00 %*	29 décembre 2026	11,25 EUR
14 janvier 2027	100,00 %*	28 janvier 2027	11,25 EUR
15 février 2027	100,00 %*	1 mars 2027	11,25 EUR
15 mars 2027	100,00 %*	31 mars 2027	11,25 EUR
14 avril 2027	100,00 %*	28 avril 2027	11,25 EUR
14 mai 2027	100,00 %*	28 mai 2027	11,25 EUR
14 juin 2027	100,00 %*	28 juin 2027	11,25 EUR
14 juillet 2027	100,00 %*	28 juillet 2027	11,25 EUR
16 août 2027	100,00 %*	30 août 2027	11,25 EUR
14 septembre 2027	100,00 %*	28 septembre 2027	11,25 EUR
14 octobre 2027	100,00 %*	28 octobre 2027	11,25 EUR
15 novembre 2027	98,00 %*	29 novembre 2027	11,25 EUR
14 décembre 2027	98,00 %*	28 décembre 2027	11,25 EUR
14 janvier 2028	98,00 %*	28 janvier 2028	11,25 EUR
14 février 2028	98,00 %*	28 février 2028	11,25 EUR
14 mars 2028	98,00 %*	28 mars 2028	11,25 EUR
18 avril 2028	98,00 %*	3 mai 2028	11,25 EUR
15 mai 2028	98,00 %*	29 mai 2028	11,25 EUR
14 juin 2028	98,00 %*	28 juin 2028	11,25 EUR
14 juillet 2028	98,00 %*	28 juillet 2028	11,25 EUR
14 août 2028	98,00 %*	28 août 2028	11,25 EUR
14 septembre 2028	98,00 %*	28 septembre 2028	11,25 EUR
16 octobre 2028	98,00 %*	30 octobre 2028	11,25 EUR
14 novembre 2028	96,00 %*	28 novembre 2028	11,25 EUR
14 décembre 2028	96,00 %*	2 janvier 2029	11,25 EUR
15 janvier 2029	96,00 %*	29 janvier 2029	11,25 EUR
14 février 2029	96,00 %*	28 février 2029	11,25 EUR
14 mars 2029	96,00 %*	28 mars 2029	11,25 EUR
16 avril 2029	96,00 %*	30 avril 2029	11,25 EUR
14 mai 2029	96,00 %*	28 mai 2029	11,25 EUR
14 juin 2029	96,00 %*	28 juin 2029	11,25 EUR
16 juillet 2029	96,00 %*	30 juillet 2029	11,25 EUR
14 août 2029	96,00 %*	28 août 2029	11,25 EUR
14 septembre 2029	96,00 %*	28 septembre 2029	11,25 EUR
15 octobre 2029	96,00 %*	29 octobre 2029	11,25 EUR
14 novembre 2029	94,00 %*	28 novembre 2029	11,25 EUR
14 décembre 2029	94,00 %*	2 janvier 2030	11,25 EUR
14 janvier 2030	94,00 %*	28 janvier 2030	11,25 EUR
14 février 2030	94,00 %*	28 février 2030	11,25 EUR
14 mars 2030	94,00 %*	28 mars 2030	11,25 EUR
15 avril 2030	94,00 %*	2 mai 2030	11,25 EUR
14 mai 2030	94,00 %*	28 mai 2030	11,25 EUR
14 juin 2030	94,00 %*	28 juin 2030	11,25 EUR
15 juillet 2030	94,00 %*	29 juillet 2030	11,25 EUR
14 août 2030	94,00 %*	28 août 2030	11,25 EUR
16 septembre 2030	94,00 %*	30 septembre 2030	11,25 EUR
14 octobre 2030	94,00 %*	28 octobre 2030	11,25 EUR
14 novembre 2030	92,00 %*	28 novembre 2030	11,25 EUR
16 décembre 2030	92,00 %*	2 janvier 2031	11,25 EUR
14 janvier 2031	92,00 %*	28 janvier 2031	11,25 EUR
14 février 2031	92,00 %*	28 février 2031	11,25 EUR
14 mars 2031	92,00 %*	28 mars 2031	11,25 EUR
15 avril 2031	92,00 %*	29 avril 2031	11,25 EUR
14 mai 2031	92,00 %*	28 mai 2031	11,25 EUR
16 juin 2031	92,00 %*	30 juin 2031	11,25 EUR
14 juillet 2031	92,00 %*	28 juillet 2031	11,25 EUR
14 août 2031	92,00 %*	28 août 2031	11,25 EUR
15 septembre 2031	92,00 %*	29 septembre 2031	11,25 EUR
14 octobre 2031	92,00 %*	28 octobre 2031	11,25 EUR
14 novembre 2031	90,00 %*	28 novembre 2031	11,25 EUR
15 décembre 2031	90,00 %*	31 décembre 2031	11,25 EUR
14 janvier 2032	90,00 %*	28 janvier 2032	11,25 EUR
16 février 2032	90,00 %*	1 mars 2032	11,25 EUR
15 mars 2032	90,00 %*	31 mars 2032	11,25 EUR
14 avril 2032	90,00 %*	28 avril 2032	11,25 EUR
14 mai 2032	90,00 %*	28 mai 2032	11,25 EUR
14 juin 2032	90,00 %*	28 juin 2032	11,25 EUR
14 juillet 2032	90,00 %*	28 juillet 2032	11,25 EUR
16 août 2032	90,00 %*	30 août 2032	11,25 EUR

14 septembre 2032	90,00 %*	28 septembre 2032	11,25 EUR
14 octobre 2032	90,00 %*	28 octobre 2032	11,25 EUR
15 novembre 2032	88,00 %*	29 novembre 2032	11,25 EUR
14 décembre 2032	88,00 %*	28 décembre 2032	11,25 EUR
14 janvier 2033	88,00 %*	28 janvier 2033	11,25 EUR
14 février 2033	88,00 %*	28 février 2033	11,25 EUR
14 mars 2033	88,00 %*	28 mars 2033	11,25 EUR
14 avril 2033	88,00 %*	2 mai 2033	11,25 EUR
16 mai 2033	88,00 %*	30 mai 2033	11,25 EUR
14 juin 2033	88,00 %*	28 juin 2033	11,25 EUR
14 juillet 2033	88,00 %*	28 juillet 2033	11,25 EUR
15 août 2033	88,00 %*	29 août 2033	11,25 EUR
14 septembre 2033	88,00 %*	28 septembre 2033	11,25 EUR
14 octobre 2033	88,00 %*	28 octobre 2033	11,25 EUR
14 novembre 2033	86,00 %*	28 novembre 2033	11,25 EUR
14 décembre 2033	86,00 %*	29 décembre 2033	11,25 EUR
16 janvier 2034	86,00 %*	30 janvier 2034	11,25 EUR
14 février 2034	86,00 %*	28 février 2034	11,25 EUR
14 mars 2034	86,00 %*	28 mars 2034	11,25 EUR
14 avril 2034	86,00 %*	28 avril 2034	11,25 EUR
15 mai 2034	86,00 %*	29 mai 2034	11,25 EUR
14 juin 2034	86,00 %*	28 juin 2034	11,25 EUR
14 juillet 2034	86,00 %*	28 juillet 2034	11,25 EUR
14 août 2034	86,00 %*	28 août 2034	11,25 EUR
14 septembre 2034	86,00 %*	28 septembre 2034	11,25 EUR
16 octobre 2034	86,00 %*	30 octobre 2034	11,25 EUR
14 novembre 2034	84,00 %*	28 novembre 2034	11,25 EUR
14 décembre 2034	84,00 %*	2 janvier 2035	11,25 EUR
15 janvier 2035	84,00 %*	29 janvier 2035	11,25 EUR
14 février 2035	84,00 %*	28 février 2035	11,25 EUR
14 mars 2035	84,00 %*	30 mars 2035	11,25 EUR
16 avril 2035	84,00 %*	30 avril 2035	11,25 EUR
14 mai 2035	84,00 %*	28 mai 2035	11,25 EUR
14 juin 2035	84,00 %*	28 juin 2035	11,25 EUR
16 juillet 2035	84,00 %*	30 juillet 2035	11,25 EUR
14 août 2035	84,00 %*	28 août 2035	11,25 EUR
14 septembre 2035	84,00 %*	28 septembre 2035	11,25 EUR
15 octobre 2035	84,00 %*	29 octobre 2035	11,25 EUR
14 novembre 2035	82,00 %*	28 novembre 2035	11,25 EUR
14 décembre 2035	82,00 %*	2 janvier 2036	11,25 EUR
14 janvier 2036	82,00 %*	28 janvier 2036	11,25 EUR
14 février 2036	82,00 %*	28 février 2036	11,25 EUR
14 mars 2036	82,00 %*	28 mars 2036	11,25 EUR
15 avril 2036	82,00 %*	29 avril 2036	11,25 EUR
14 mai 2036	82,00 %*	28 mai 2036	11,25 EUR
16 juin 2036	82,00 %*	30 juin 2036	11,25 EUR
14 juillet 2036	82,00 %*	28 juillet 2036	11,25 EUR
14 août 2036	82,00 %*	28 août 2036	11,25 EUR
15 septembre 2036	82,00 %*	29 septembre 2036	11,25 EUR
14 octobre 2036	82,00 %*	28 octobre 2036	11,25 EUR
14 novembre 2036	80,00 %*	28 novembre 2036	11,25 EUR
15 décembre 2036	80,00 %*	31 décembre 2036	11,25 EUR
14 janvier 2037	80,00 %*	28 janvier 2037	11,25 EUR
16 février 2037	80,00 %*	2 mars 2037	11,25 EUR
16 mars 2037	80,00 %*	30 mars 2037	11,25 EUR
14 avril 2037	80,00 %*	28 avril 2037	11,25 EUR
14 mai 2037	80,00 %*	28 mai 2037	11,25 EUR
15 juin 2037	80,00 %*	29 juin 2037	11,25 EUR
14 juillet 2037	80,00 %*	28 juillet 2037	11,25 EUR
14 août 2037	80,00 %*	28 août 2037	11,25 EUR
14 septembre 2037	80,00 %*	28 septembre 2037	11,25 EUR
14 octobre 2037	80,00 %*	28 octobre 2037	11,25 EUR
16 novembre 2037	70,00 %*	Date d'échéance	11,25 EUR

* du niveau de référence initial.

Remboursement à la date d'échéance: Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à la **date d'échéance**, vous recevrez:

- si le **niveau de référence final** est supérieur ou égal au **niveau de la barrière**, un paiement égal à 1 000 EUR; ou
- si le **niveau de référence final** est inférieur au **niveau de la barrière**, un paiement directement lié à la performance de l'**actif sous-jacent**. Le paiement sera égal au (i) **montant nominal du produit** multiplié par (ii) (A) le **niveau de référence final** divisé par (B) le **niveau d'exercice**.

Selon les termes du produit, certaines dates spécifiées ci-dessus et ci-dessous seront ajustées si la date en question n'est pas un jour ouvré ou un jour de négociation (selon le cas). Tout ajustement peut affecter le rendement, le cas échéant, que vous recevrez. Les termes du produit prévoient également que, si certains événements exceptionnels se produisent (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du produit. Ces événements sont spécifiés dans les modalités du produit et concernent principalement l'**actif sous-jacent**, le produit et l'émetteur. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez en cas de remboursement anticipé est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi. Lors de l'achat de ce produit au cours de sa vie, le prix d'achat peut inclure des intérêts courus au prorata.

Actif sous-jacent	L'indice FTSE Engie 1.4 Pt Decrement 2034 May31 Index (Bloomberg: SSDENG12 Index; RIC: FTSSDENG12EURT)	Niveau de référence	Le niveau de clôture de l' actif sous-jacent selon la source de référence
Marché de l'actif sous-jacent	Actions	Source de référence	FTSE International Limited
Montant nominal du produit	1 000 EUR	Niveau de référence final	Le niveau de référence à la date d'évaluation finale
Prix d'émission	100,00 % du montant nominal du produit	Dates d'évaluation initiales	1 septembre 2025 et 14 novembre 2025
Devise du produit	Euro (EUR)	Date d'évaluation finale	16 novembre 2037
Devise de l'actif sous-jacent	EUR	Date d'échéance / durée	30 novembre 2037
Date d'émission	15 septembre 2025	Dates d'observation du remboursement par anticipation	Le 14ème jour calendaire de chaque mois entre novembre 2026 (inclus) et octobre 2037 (inclus)
Niveau de référence initial	Le niveau de référence le plus bas à l'une des dates d'évaluation initiales	Niveaux de barrière de remboursement par anticipation	À la première date d'observation du remboursement par anticipation , le niveau de barrière de remboursement par anticipation initial ; baissant par la suite de 2,00 points de pourcentage tous les ans
Niveau d'exercice	100,00 % du niveau de référence initial	Niveau de barrière de remboursement par anticipation initial	100,00 % du niveau de référence initial
Niveau de barrière	50,00 % du niveau de référence initial	Date de paiement du remboursement par anticipation	10 jours ouvrés faisant suite à la date d'observation du remboursement par anticipation considérée

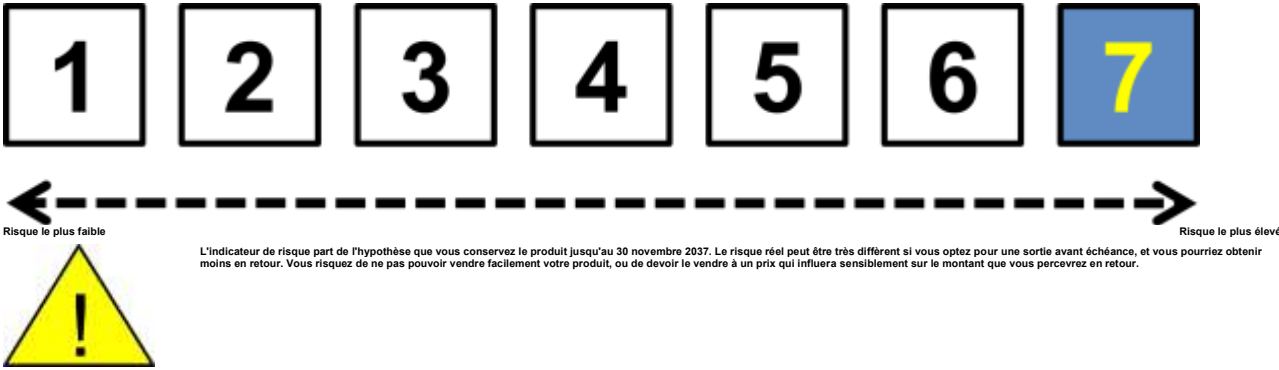
Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui remplissent tous les critères ci-dessous:

- ils ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une connaissance et une compréhension suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, que ce soit de manière indépendante ou par le biais d'un conseil professionnel, et ils pourraient avoir de l'expérience en ayant investi et / ou détenu des produits similaires offrant une exposition similaire aux marchés;
- ils recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement positif. Ils disposent d'un horizon d'investissement long et comprennent que le produit peut être remboursé de façon anticipée;
- ils sont en mesure de supporter une perte totale de leur investissement initial, cohérent avec le profil de remboursement du produit à l'échéance (risque de marché);
- ils acceptent le risque que l'émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit quel que soit le profil de remboursement du produit (risque de crédit);
- ils sont prêts à accepter un niveau de risque de 7 sur 7 pour obtenir des rendements potentiels qui reflète le risque le plus élevé (de la manière indiquée dans l'indicateur synthétique de risque ci-dessous qui prend en compte tant le risque de marché que le risque de crédit).

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Scénarios de performance

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures de l'actif sous-jacent se situent à un niveau très élevé et il est très peu probable qu'une détérioration de la situation sur les marchés affecte notre capacité à vous payer.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé ou de tout intérêt que vous pouvez recevoir dans le cadre de l'investissement.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour obtenir des informations détaillées sur tous les risques liés au produit, veuillez-vous reporter aux sections sur les risques dans le prospectus ainsi qu'aux suppléments éventuels y figurant, comme indiqué dans la section « 7. Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance		
		Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau		
Exemple d'investissement:		10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans	Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions (le produit est remboursé après 12 ans et 2 mois)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 833 EUR -81,67 %	0 EUR -100,00 %	0 EUR -100,00 %
Défavorable (le produit est remboursé après 12 ans et 2 mois)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5 095 EUR -49,05 %	0 EUR -100,00 %	0 EUR -100,00 %
Intermédiaire (le produit est remboursé après 1 an et 2 mois)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 482 EUR -15,18 %		11 253 EUR 10,27 %
Favorable (le produit est remboursé après 3 ans et 4 mois)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 148 EUR 11,48 %		14 005 EUR 10,50 %

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

3. Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas de faillite ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 30 novembre 2026		Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	1 090 EUR	1 970 EUR
Incidence des coûts annuels*	10,82 % chaque année	1,27 % chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,14 % avant déduction des coûts et de 7,87 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	9,93 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	993 EUR
Coûts de sortie	0,50 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,80 % de votre montant d'investissement chaque année. Ceci est une estimation des coûts réels.	80 EUR

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 12 ans et 2 mois

Le produit vise à vous fournir le rendement décrit dans la section « 1. En quoi consiste ce produit? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à l'échéance. Il est donc recommandé que le produit soit conservé jusqu'au 30 novembre 2037 (échéance), bien que le produit puisse être remboursé par anticipation.

Le produit ne garantit pas la possibilité de désinvestir autrement qu'en vendant le produit soit (1) via la bourse (si le produit est négocié en bourse), soit (2) hors-marché si une offre pour le produit existe. Sauf indication contraire dans les coûts de sortie (veuillez voir la section « 4. Que va me coûter cet investissement? » ci-dessous), l'émetteur n'appliquera pas de frais ou pénalités supplémentaires pour une telle opération. Des frais d'exécution peuvent toutefois être facturés par votre courtier, le cas échéant. En vendant le produit avant l'échéance, vous encourez le risque de recevoir un rendement inférieur à celui que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à l'échéance.

Cotation boursière	Euronext - Euronext Dublin	Dernier jour de cotation	16 novembre 2037
Plus petite unité négociable	1 000 EUR	Cotation de prix	Pourcentage

Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, ou en cas de défaillances ou perturbations techniques, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et éventuellement peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte contre la conduite de la personne consultant ou vendant le produit peut être soumise directement à cette personne.

Toute plainte concernant le produit ou le comportement de l'initiateur de ce produit peut être soumise par écrit à l'adresse suivante: 1 Churchill Place, London, E14 5HP, England, UK, par courrier électronique à: IBKIDComplaints@barclays.com ou sur le site Web suivant: <https://derivatives.cib.barclays/>.

7. Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec votre banque ou conseiller.

Le produit n'est en aucune manière sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier pertinent, un indice pertinent ou une bourse ou un sponsor d'indices associé. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles auprès de l'administrateur de l'indice.

Ce produit n'a pas été enregistré en vertu du US Securities Act de 1933. Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis ou aux US Person. Le terme "US person" est défini dans la Réglementation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les suppléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, 1 Churchill Place, London, E14 5HP, England, UK.